

PROCES-VERBAL du Conseil d'Administration du jeudi 28 novembre 2019.

M. GUIOCHET, principal du collège et président du CA, procède à l'appel, il y a 15 votants, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 18h05'. M. JAMBON est désigné comme secrétaire de séance.

M. GUIOCHET annonce qu'aucune question diverse n'a été déposée. A l'ordre du jour initial, il propose d'ajouter un point n°3 « Sorties et voyages scolaires », dont les documents ont été adressés en amont. Dans le cadre du point n°7, il donnera quelques informations aux administrateurs.

1. Approbation de l'ordre du jour

- 1- *Approbation de l'ordre du jour*
- 2- *Approbation du PV de la séance du 7 novembre 2019*
- 3- *Sorties et voyages scolaires*
- 4- *Examen du budget de l'exercice 2020*
- 5- *Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle*
- 6- *Convention RAIP (Réseau d'Assistance Informatique de Proximité)*
- 7- *Informations diverses*

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 7 novembre 2019

M. JAMBON propose quelques améliorations de formulation, et relève quelques fautes de frappe. Elles seront corrigées dans le PV. Etant absent lors de ce CA, il a une question concernant le haut de la page 3, où il est mentionné que « les enseignants ont tous le numéro de la gendarmerie de Châtillon dans leurs classes en cas d'intrusion malfaisante. » Il fait observer que les enseignants n'ont pas forcément leur téléphone sur eux en classe, ce qui est plutôt logique.

M. GUIOCHET acquiesce. Cet élément a été précisé car c'est une recommandation des autorités.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Sorties et voyages scolaires

Deux voyages à venir sont mentionnés par Mme RUFF : un voyage à Paris, qui va être soumis au CA, et un voyage à Colombey-les-deux-églises, qui lui ne sera pas présenté, car le budget n'est pas encore finalisé. Ils concerneront les 20 élèves de la classe « Défense » ouverte cette année. Mme RUFF a distribué les budgets prévisionnels.

M. CAVILLON s'étonne de ne pas voir de ligne « hébergement », alors que le voyage à Paris dure deux jours, avec une nuitée ; seul le coût du transport est précisé. Concernant le voyage à Colombey, il se dit surpris par le montant du transport, qu'il pense trop élevé. Pour le premier voyage, il estime que c'est embêtant de voter sur un budget qui n'est pas suffisamment détaillé.

Mme RUFF convient du fait que tous les détails ne sont pas encore connus pour le voyage à Paris, mais explique qu'il y a un besoin impératif que le CA valide le principe de ce voyage, car les billets SNCF doivent être définitivement confirmés avant le 6 décembre. Elle fait observer que pour ce voyage, la participation demandée aux familles est finalement de 0 €. Il y a encore des inconnues dans le budget prévisionnel, car la subvention du conseil départemental n'est pas encore tombée.

Mme LOUIS explique qu'elle va arriver prochainement.

M. CAVILLON demande d'où provient la subvention de 650 €.

Mme RUFF lui répond que c'est une subvention du ministère de la Défense.

M. GUIOCHET revient sur le budget prévisionnel du voyage à Paris. Il estime que c'est une situation exceptionnelle, du fait des délais, qui fait une entorse à la charte des voyages, mais cela ne se reproduira pas.

Vote sur le voyage à Paris : 14 POUR, 1 Abstention, 0 CONTRE. Le budget est adopté à la majorité.

Le voyage à Colombey sera présenté lors d'un CA ultérieur.

4. Examen du budget de l'exercice 2020

Mme RUFF, adjointe-gestionnaire, expose et commente le budget prévisionnel 2020. En amont, un document pour clarifier la présentation du budget a été adressé aux administrateurs.

Cette année, la dotation de fonctionnement du collège, allouée par le Conseil départemental de l'Ain, s'élève à 87 163 € ; elle est en baisse de 1816 € par rapport à l'année précédente (- 2%).

Mme LOUIS explique que le Conseil Départemental, constatant d'importants fonds de roulement au collège de Vonnas, a décidé de réduire la dotation. Elle pense donc que l'établissement ne doit pas garder un fonds de roulement trop élevé, car il risquerait par ailleurs de ne pas bénéficier de subventions.

Mme RUFF acquiesce : M. GUIOCHET et elle ont fait la même analyse, et vont utiliser une partie du fonds de roulement.

Il est procédé à l'examen de la section de fonctionnement « ALO » (Administration et Logistique). Mme RUFF dit que 66 300 € de la dotation lui ont été alloués. Quelques autres recettes viennent s'y ajouter, pour un montant total de recettes de 80 650 €. Les dépenses s'élèvent à 81 192,40 €. Dans le document de présentation, une erreur s'est glissée : il ne s'agit pas d'un abri « de jardin », mais de l'abri à vélos qui a été construit vers le portail, à l'intérieur du collège.

Le service « AP » (Activités Pédagogiques) reçoit 22 679 € de la dotation. L'ensemble des recettes est pour l'instant de 69 657 €. Les dépenses s'élèvent à 86 307 €. En attente d'autres subventions, le collège va donc opérer un prélèvement sur les réserves de 16 650 €.

M. JAMBON regrette que la baisse de la dotation entraîne une baisse des crédits pédagogiques, ce qui impacte de nombreuses matières, pour lesquelles la somme allouée devient faible.

M. GUIOCHET en convient, et fait observer que certaines dépenses de fonctionnement ont progressé de façon continue ces dernières années, notamment le gaz, qui a fortement augmenté.

M. JAMBON évoque les dépenses de manuels scolaires, et demande si des commandes sont en attente.

M. GUIOCHET et Mme RUFF estiment que non. D'autre part, les achats effectués ont permis, pour la plupart des matières, d'installer des demi-jeux de livres dans les salles, ainsi que 2 à 3 manuels par salle d'étude.

M. JAMBON fait observer les efforts financiers effectués ces dernières années au collège du Renon : le poids des cartables avait souvent été un thème évoqué par les parents d'élèves en CA. Ce n'est aujourd'hui théoriquement plus un problème.

M. CAVILLON demande si, de la même manière, il serait envisageable de commander des demi-jeux de livres pour les salles d'étude.

M. GUIOCHET pense que c'est une bonne idée. Mme RUFF et lui vont regarder ce qu'il est possible de faire.

Le budget est adopté à l'unanimité.

M. JAMBON, au nom des représentants des personnels éducatifs, remercie Mme RUFF pour son travail, et pour la qualité et la clarté de la présentation.

M. CAVILLON évoque l'éclairage dans le hall central du collège, qui resterait allumé en permanence.

Mme RUFF confirme : il y a un problème électrique, qu'a étudié l'ouvrier professionnel, et qu'il n'a pour l'instant pas réussi à solutionner.

Départ de Mme D'ANGELA. Le nombre de votants passe à 14.

5. Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Il s'agit d'autoriser M. GUIOCHET à signer des bons de commande. Mme RUFF précise que pour le collège de Vonnas, il ne s'agit jamais de passations de marchés publics avec appel d'offre, car les montants sont toujours en-dessous du seuil de 25 000 € fixé par la réglementation.

La délégation est décidée à l'unanimité.

6. Convention RAIP

M. JAMBON demande si cette convention est une nouveauté, il ne se souvient pas en avoir déjà entendu parler en CA.

Mme RUFF dit qu'effectivement, c'est la première année que le collège signe cette convention. Elle va concerner uniquement le matériel informatique des personnels administratifs, pour une durée d'un an, renouvelable.

Mme LOUIS explique que le Conseil départemental envisagerait de renouveler le parc informatique dans tous les collèges.

M. JAMBON estime, après avoir demandé l'avis des personnels compétents en la matière, que cela serait complètement inutile pour le collège du Renon. Renouveler quelques postes, pourquoi pas, mais en aucun cas remplacer tous les ordinateurs. Par contre, et il avait déjà évoqué le sujet avec M. GUIOCHET, il y a dans l'établissement un grand besoin de matériel ergonomique adapté pour les ordinateurs. Actuellement, dans les salles de classe et d'étude, la configuration des postes de travail est catastrophique. Il y a donc, dans une démarche de prévention des risques professionnels, besoin d'investir dans des chaises ergonomiques, et des tables conçues pour recevoir des ordinateurs. Le mobilier de la salle informatique (n°20) est lui aussi complètement vétuste et se dégrade rapidement.

Mme FUCHS mentionne les mauvais branchements informatiques dans la salle de l'ULIS.

La convention est adoptée à l'unanimité.

7. Informations diverses

M. GUIOCHET souhaite livrer quelques informations au CA.

Echange franco-allemand

Au départ, les effectifs de participants étaient de 44 élèves pour le collège de Vonnas, et de seulement 30 élèves pour l'établissement partenaire allemand de Wächtersbach. Mme ROY, professeur d'allemand, a réussi à nouer un nouveau partenariat avec un établissement de Gelnhausen, à 10 km de Wächtersbach. Cela a permis de résoudre en partie le problème, mais pas totalement. Il y a actuellement la nécessité de trouver encore au moins 4 filles françaises pour l'échange. A ce jour, il y a deux réponses positives, et un message a été adressé à tous les parents des filles germanistes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Mme MULTIN, pour les parents d'élèves, pense qu'il faut faire attention à ne pas trop pousser les élèves à partir, notamment les plus jeunes. Certains, par exemple parmi les 5^{ème}, peuvent appréhender de partir, ou ne pas bien vivre leur séjour, car leur maîtrise de la langue est insuffisante.

Voyage à Jersey

M. GUIOCHET explique qu'entre 70 et 75 élèves seront concernés par ce voyage linguistique.

Mme LOUIS en profite pour évoquer les subventions du Conseil départemental pour les voyages scolaires. L'an dernier, il a parfois été possible de financer jusqu'à 90 € par élève, en raison de l'utilisation massive de reliquats. Ce ne sera pas le cas cette année, il faut s'attendre par exemple à entre 15 et 30 € par élève, bien que l'enveloppe globale reste la même, autour de 190 000 €.

DNB

M. GUIOCHET informe le CA que les écrits du DNB (Diplôme National du Brevet) auront lieu le lundi 29 et le mardi 30 juin 2020, au début de la dernière semaine de l'année scolaire. L'établissement s'organisera pour accueillir au mieux les élèves lors de cette dernière semaine.

La séance est levée à 19h50'.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste d'émargement de la séance n°

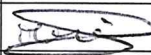
3

du C.A du

28 novembre 2019

La 1^{re} séance de l'année scolaire, quelle que soit la composition du CA, porte toujours le n°1

La 1^{ère} séance de l'année scolaire. Quelle que soit la composition du CA, porte toujours le n°1

Catégorie : Membres de droit			Catégorie : Personnalité(s) qualifiée(s)		
Qualité	Nom Prénom	Signatures	Qualité	Nom Prénom	Signatures
Chef d'établissement	GUIOCHET François		Désignée par l'inspecteur d'académie	COUTURIER Henri	Excusé
Adjoint			Désignée par le conseil général	SAINT-SULPICE Annie	Excusée
Gestionnaire	RUFF Christine		Catégorie : Membres de la communauté scolaire - ATOSS		
C.P.E.	MORIN Céline		Qualité	Nom Prénom	Signatures
Directeur adjoint de SEGPA			Titulaires	D'ANGELA Marylène	
Catégorie : Représentants des collectivités				DIOCHON Fabienne	Excusée
Qualité	Nom Prénom	Signatures	Suppléants	BORRELLY Corinne	
Titulaires				CHAPELAN Julie	
Conseil général	GREFFET Christophe	Excusé			
Commune	LOUIS Mireille				
	LAY Christian Représentant de l'EPCI (sans voix délibérative)				
	CARJOT Jean-François	Excusé	Catégorie : Membres de la communauté scolaire - Enseignants		
Suppléants	BILLOUDET Guy		Qualité	Nom Prénom	Signatures
	BERNIGAUD Roland		Titulaires	JAMBON Nicolas	
	DUPUIT Guy			PERROT Didier	
	LAURENT Michèle			POTIER DE LA VARDE Emilie	
				EYRAUD Emilie	
		BONNA Rachel			
Catégorie : Membres de la communauté scolaire - Elèves				FUCHS Mélanie	
Qualité	Nom Prénom	Signatures			
Titulaires	BERTRAND Juliette		Suppléants	PONCET Laurent	
	DUCROZET Emma			DELUGEAU Flora	Excusée
Suppléants	LECRIVAIN Raphaël			BASSET Sylvaine	
	VERMOREL Oscar				
Catégorie : Membres de la communauté scolaire - Parents					
Qualité	Nom Prénom	Signatures	Qualité	Nom Prénom	Signatures
Titulaires	CAVILLON François		Suppléants	ACHILLE Stéphanie	
	CHAGNARD Fabien			CARLINO Yaya	
	DUFOUR Alexandre			GREGOIRE Stéphanie	Excusée
	GAUTHY Nadège			LACHENMAIER Adeline	
	LEQUEUX Sébastien			MULTIN Marion	
	ZANA GONCALVES Gaëlle			PAQUET-BRANCHY Céline	